

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-07-10

SEANCE DU Lundi 06 Juillet 2026

Date de la convocation : 29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le LUNDI JUILLET à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes du village, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 16

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LECOINTE Marie-Jeanne, LOMBRAIL Sébastien, ROUMAGNAC Loïc, BELDA Laure, BOURNET Fabien, FORESTIÉ Edouard, CASTANIÉ Alice, SALAT Marie-Morgane

Absents excusés : 3

LACAM Sébastien donne pouvoir à LORMIERES Philippe, RISPE Laurence donne pouvoir à ALBERT Mathieu, CANTALOUBE Julie donne pouvoir à CASTANIÉ Alice

Madame Marie-Morgane SALAT été élue secrétaire de séance.

Objet : décisions du Maire de non préemption prises en application de l'article L 2212-22 DU CGCT

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-03-12 du 20 mars 2026 prise en application de cet article ;

Considérant qu'en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets et que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ;

AR Prefecture

082-218201671-20260706-2026_07_10-DE
Reçu le 07/07/2026

Monsieur le Maire demande de bien vouloir prendre connaissance des décisions suivantes :

N° de la décision	Date	Objet de la décision
2026-06-04	13/06/2026	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section E 1577 – 1583 – 1621
2026-06-11	23/06/2026	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section E 1830
2026-06-12	29/06/2026	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée E 1392
2026-06-13	02/07/2026	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée E 1593
2026-06-14	02/07/2026	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée E 1595
2026-06-15	02/07/2026	Décision de non préemption fonds de commerce fleuriste

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Prend acte de ces décisions.

Adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 07 JUILLET 2026.

Le Maire,
Bernard PAILLARES



Le secrétaire
SALAT Marie-Morgane.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 07/07/2026
et publication ou notification
du 07/07/2026

LE MAIRE
Bernard PAILLARES

